

Cahier de doléances du Tiers État de Soudorgues (Gard)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances du Tiers état de la communauté de Soudorgues, diocèse d'Alais, dressé en exécution de la lettre du Roi pour la convocation des États généraux, donnée à Versailles, le 27 avril dernier, et règlement y annexé pour la province de Languedoc, en date du 7 février aussi dernier.

Vu par l'assemblée du Tiers état le cahier des doléances, plaintes et remontrances du Tiers état de la ville de Lasalle, voisine de cette paroisse et chef-lieu de la contrée, le 11 du courant mois de mars, et après avoir pesé mûrement chacun des articles composant ledit cahier, l'assemblée, considérant que tous les chefs de doléances, plaintes et remontrances du cahier de ladite ville de Lasalle, sont d'une justice évidente, et que le succès qu'on a lieu d'en attendre ne peut que contribuer efficacement au bonheur et à la prospérité générale de la Nation, au bien de tous et de chacun des citoyens français, et au bonheur particulier de cette province de Languedoc, a unanimement délibéré qu'elle adhère audit cahier de doléances de la ville de Lasalle en tous ses chefs et articles, sans aucune restriction, déclarant en conséquence ladite assemblée qu'elle porte pour doléances, plaintes et réclamations, toutes celles qui sont contenues audit cahier de la ville de Lasalle, tout comme si elles étaient ici transcrites, l'assemblée se les rendant communes en vertu de la présente adhésion.

Et ajoutant auxdites remontrances, l'assemblée a unanimement dit qu'elle porte encore en doléance la cherté excessive du sel, qui met un si fort obstacle à la multiplication des troupeaux et des engrais, et arrête le cultivateur dans ce grand moyen qu'il aurait d'augmenter les productions de ses terres, et de fournir au commerce beaucoup de laines, et de bonne qualité.

Fait en double original à Soudorgues, en la susdite assemblée du Tiers état, le 12 mars les sachant écrire ayant signé.